

## COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2014

### VISITE DES LIEUX SUIVANTS A PARTIR DE 19H30 :

- Salle polyvalente : travaux accessibilité et toilettes « hommes » et « dames »
- Croix du Douet : visite avant travaux suivant programme du mandat
- Lotissement : travaux de viabilisation

**SÉANCE DU 03 JUILLET 2014** - Convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 24 juin 2014. L'an deux mil quatorze le trois juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. RALLU Philippe, Maire de Sougé-le-Ganelon.

**Date d'affichage de la convocation** : 26 juin 2014

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM. RALLU Philippe – MONNIER Pascal – GESLIN Daniel – BOBLET Daniel – Mme BEUCHER Sylvie – MM. MOUETAUX Patrick – DORNEAU Jean-Marc – COMMIN Cédric – Mme BERT Florence – M. BOULAY Gérard — CHEMIN Loïc – Mmes PITOU Peggy - TROCHERIE Arlette – M. DUGUÉ Stéphane –

**ÉTAIT ABSENT EXCUSE** : M. GAUTHIER Mickaël –

**M. GAUTHIER Mickaël a donné pouvoir à M. RALLU Philippe.**

- ♦ **Désignation du secrétaire de séance** : M. BOBLET Daniel est désigné secrétaire de séance.
- ♦ **Adoption du compte rendu de séance du 20 juin 2014** : le compte rendu est adopté à l'unanimité.
- ♦ **Adoption de l'Ordre du jour** :

**Ajout délibération suivante** : Dénomination de la salle polyvalente

### **Soumis à délibération** :

- Attribution du marché de travaux relatif à l'extension du réseau eaux usées dans le secteur de la Basse Cour
- Demande de subvention voyage scolaire
- Convention d'hébergements des points hauts GrDf

### **Non soumis à délibération** :

- Surveillance de la qualité de l'air dans les ERP accueillant des enfants
- Compte rendu conseil d'école du 10.06.2014
- Organisation rentrée scolaire 2014
- Restauration de la croix du Douet
- Recensement des projets sur le réseau AEP (demande du SIAEP de Sillé)
- Remerciements Abbé Chevalier
- Informations diverses
- Questions diverses

**Compte rendu des décisions du Maire en vertu des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### **ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX RELATIF A L'EXTENSION DU RESEAU EAUX USEES DANS LE SECTEUR DE LA BASSE COUR :**

**DELIBERATION N°D20140703-063** (Présents : 14 – Votants : 15 - Pour : 15)

Le Maire fait part au Conseil municipal du résultat de la consultation lancée en mode de procédure adaptée pour les travaux relatifs à l'extension du réseau eaux usées dans le secteur de la Basse Cour. L'ouverture des plis s'est déroulée le 27.06.2014 en présence du Cabinet SAFEGE, Maître d'œuvre, qui a procédé à l'analyse des offres.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, décide de retenir l'offre du groupement d'entreprise **HARDY / STAR (groupe PIGEON)**, mieux disante, pour un montant de **57 058 € ht**.

Le Maire est autorisé à signer le marché correspondant et tous documents s'y rapportant.

Le Maire indique qu'une consultation a également été lancée pour la réalisation des essais d'étanchéité avant mise en service du réseau. Vu le rapport d'analyse des offres, l'offre de la Sté **SOA – VEOLIA PROPLETE**, mieux disante, est retenue pour un montant de **2 391 € ht**.

### **DEMANDE DE SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE :**

**DELIBERATION N°D20140703-064** (Présents : 14 – Votants : 15 - Pour : 15)

Le Maire fait part au Conseil municipal de la demande d'aide financière formulée par M. Mme LHUISSIER Joël dans le cadre de la participation de leur fils Christophe scolarisé au collège André Pioger à Conlie, à un voyage scolaire « *Découverte du patrimoine méditerranéen* » à Saint Mandrier – département du Var - du 18 au 24 mai 2014.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de **41 €**.

Le Maire est chargé de faire procéder au versement de cette somme.

### **CONVENTION DES POINTS D'HEBERGEMENT DES POINTS HAUTS GRDF :**

Le Maire fait part au Conseil municipal de la proposition de convention de GrDF pour l'installation et l'hébergement des équipements techniques de télé relèves des compteurs GrDF sur les points hauts pouvant être mis à disposition, en l'occurrence l'église, moyennant une redevance annuelle de 50 € par an de la part de Grdf.

Compte tenu des conséquences néfastes causées par les ondes avec ce type de dispositif, le Conseil municipal souhaite un temps de réflexion et ne donne pas suite à cette demande, pour l'instant.

### **DENOMINATION DE LA SALLE POLYVALENTE :**

Le Maire indique au Conseil municipal que la cérémonie d'inauguration de la salle polyvalente qui va se trouver entièrement rénovée (parking, peintures intérieures, rafraîchissement de la cuisine avec installation d'un lave-vaisselle, reconstruction de toilettes, changement d'huissierie ...) après les travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite, aura lieu le **samedi 19 septembre 2014** en présence de M. le Sénateur **du Luart** qui a octroyé, à la demande du Maire, une subvention exceptionnelle de **16 547 €** sur la Réserve sénatoriale pour ces derniers travaux.

Il suggère à l'occasion de cette manifestation de donner le nom de « *Gilbert Chauveau* » à la salle polyvalente, indiquant que M. Chauveau, après avoir été élu conseiller municipal en 1983, a été Maire de la commune de 1985 à 1995.

Il précise que la construction de la salle polyvalente a été réalisée en 1985 lors de la mandature de M. Chauveau, notant toutefois que le projet avait été entrepris par son prédécesseur, M. Douet, dès 1982.

M. Chauveau fut à l'origine de nombreuses réalisations sur la commune dont la construction de la classe maternelle puis la restructuration des anciennes classes primaires, la création du lotissement de Mortefontaine avec un espace commercial (viabilisation terrains coiffeur et pharmacie, construction du bureau de Poste et du magasin multiservices...), l'implantation du Foyer de Vie ANAIS, de logements locatifs sociaux, et le développement de la zone d'activités intercommunale du Gué-Ory. Il est également le co-fondateur de la Communauté de Communes des Alpes Mancelles (C.C.A.M.) en 1995.

#### **DELIBERATION N°D20140703-065 (Présents : 14 – Votants : 15 - Pour : 15)**

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner le nom de « *Gilbert Chauveau* » à la salle polyvalente située rue des Rochers.

Une plaque sera apposée en conséquence à l'entrée de la salle et cette décision sera officialisée lors de la cérémonie d'inauguration de la salle rénovée, qui se déroulera le 19 septembre 2014 à 18 h en présence de M. du Luart, Sénateur, dans le cadre du financement octroyé pour les travaux de mise en accessibilité.

#### **SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'AIR DANS LES ERP :**

Conformément au décret n°2011-1728 du 2 décembre 2011 instaurant la surveillance obligatoire de la qualité de l'air intérieur dans certains ERP, un contrôle doit être réalisé avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 dans les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans, soit en ce qui concerne la commune, à l'école maternelle et à la garderie.

Une consultation d'organismes agréés va être réalisée afin de répondre à cette obligation.

#### **ORGANISATION RENTREE SCOLAIRE 2014 :**

##### **♦ Compte rendu conseil d'école du 10.06.2014 :**

##### **Effectif du SIVOS pour la rentrée 2014 au 10/06/2014 :**

Ecole de Sougé le Ganelon : 104 élèves

Maternelle : 9 PS – 14 MS

CE2 : 28

CM1 : 30

CM2 : 23

Ecole d'Assé le Boisne : 91 élèves (changement de Directeur)

Maternelle : 8 PS – 11 MS

GS : 23

CP : 26

CE1 : 23

**Soit un total de 195 élèves**

##### **Réforme des rythmes scolaires :**

##### **Horaires des écoles :**

Assé le Boisne :

- ✓ Classe de 8h50 à 11h50 du lundi au vendredi et de 13h40 à 16h05 les lundi, mardi, jeudi, vendredi
- ✓ APC pendant la pause méridienne de 13h20 à 13h50
- ✓ 2 services de cantine
- ✓ Garderie de 7h30 à 8h40 le matin
- ✓ De 16h05 à 18h30 prise en charge des élèves par le personnel communal (surveillance, transport scolaire, TAP, garderie)

#### Sougé le Ganelon :

- ✓ Classe de 9h00 à 12h00 du lundi au vendredi et de 13h30 à 15h45 les lundi, mardi, jeudi, vendredi,
- ✓ APC de fin septembre à début mai (calendrier à définir) de 15h45 à 16h25
- ✓ Garderie de 7h30 à 8h50 le matin
- ✓ De 15h45 à 18h30, prise en charge des élèves par le personnel municipal (surveillance, transport scolaire, TAP, garderie)

#### **Tarification des activités périscolaires mises en place (tarifs votés par le Sivos):**

- ✓ Garderie matin : 1,10 €
- ✓ Garderie soir (de 16h45 à 18h30) : 1,10 € (au lieu de 1,40 €)
- ✓ Temps périscolaire (de 16h05 à 16h45 sur Assé et de 15h45 à 16h45 sur Sougé) : 0,25 €
- ✓ TAP : 0,50 €
- ✓ Etude surveillée : 1,70 €

#### **Le mercredi :**

- ✓ Transport scolaire assuré le matin et le midi
- ✓ Prise en charge possible des élèves le mercredi après-midi par l'intermédiaire d'Escale avec mise en place d'une navette : inscriptions directement auprès d'Escale.

#### **◆ Réunion publique du 26.06.2014**

**A l'invitation du Sivos Assé Sougé**, une réunion de présentation des rythmes scolaires et des activités périscolaires s'est tenue à la salle des Associations de Sougé le mercredi 26 juin en soirée.

Un grand nombre de parents s'étaient déplacés pour cette réunion d'information animée par Yves **Gérard**, adjoint au Maire d'Assé le Boisne, **les Maires d'Assé et de Sougé** et Mme **Pimenta**, secrétaire de Mairie de Sougé.

Une présentation générale a été faite des horaires et des projets d'activité en direction des enfants, dans le cadre de cette réforme imposée par le Ministre de l'Education nationale. La charge financière pour le Sivos, *avant subvention de l'Etat*, est estimée en année pleine, à 30.000 € couverts par les participations financières des 2 communes qui se trouvent dans l'obligation de mettre ce projet en place au 1er septembre 2014.

Il en résulte l'embauche de personnel (une personne en CAE CDD sur Assé et une personne en contrat Emploi d'Avenir (3 ans) sur Sougé), la modification complète des plannings des agents en place, et l'achat de matériels pour l'animation des ateliers.

Sur proposition des parents d'élèves lors de cette réunion, un cahier de liaison Sivos-parents sera mis en place dès la rentrée, afin de faciliter la communication avec le personnel de service, notamment pour les plus jeunes enfants.

La facturation des activités périscolaires sera effectuée par le SIVOS afin d'éviter la multiplication des factures pour les familles ayant des enfants sur les deux sites.

#### ◆ Tarif cantine

Le tarif sera majorée de 0,07 € soit porté à **3,12 €** par repas à compter du 02.09.2014.

#### RESTAURATION DE LA CROIX DU DOUET :

Le Maire propose de procéder à la restauration de cette croix et fait part du devis de « *Etudes et Chantiers Bretagne-Pays de la Loire* », d'un montant de 1 900 € (sans taxe). Le Conseil donne son accord.

#### RECENSEMENT DES PROJETS SUR LE RESEAU AEP PAR LE SIAEP DE SILLE :

Le projet de viabilisation de la 2<sup>ème</sup> tranche du lotissement de la Plaine des Boulaies sera communiqué au SIAEP, sans toutefois pouvoir préciser la période prévisionnelle de réalisation qui sera fonction de la commercialisation de la 1ère tranche.

#### REMERCIEMENTS DE L'ABBE CHEVALIER :

Le maire donne lecture de la lettre de remerciements de M. l'Abbé Chevalier pour l'organisation de son jubilé sacerdotale le 15.06.2014.

#### INFORMATIONS DIVERSES :

◆ **Friteuse cantine scolaire :** Considérant la nécessité de remplacer la friteuse de la cantine hors d'usage, le devis de la Sté Bénard est accepté pour un montant de 1 435 € ht.

◆ **Aménagements sécurité Bourg sur RD :** une rencontre avec des représentants de l'Atersat se déroulera le 09.07.2014 à 15h30, en présence des adjoints. Un projet a d'ores et déjà été soumis par la Municipalité à l'Atersat.

#### ◆ **Compte rendu commission voirie du 17.05.2014 :**

-Fauchage à terminer rue *St Honoré*, au lieu-dit *Le Rocher* et rue du *Pré Chalon* au Gué-Ory.

-Débroussaillage, par les services techniques communaux, puis travaux à voir avec l'entreprise Château sur le bas-côté route de la *Touasnère* (problème d'entretien de muret).

-Dégradations constatées *routes des Marchais et du Pin* vers Le Chesnay. Sera étudié lors de la programmation budgétaire 2015.

-Busage de fossés à réaliser après le PAV de la *Bouguelière*, après le carrefour de la *Bouguelière* face à l'entrée de champ exploité par M. Mme Couillaux (à voir pour prise en charges des buses par ces derniers), et à la *Provotière*, en face du chemin de *Corbon* (+ chemin à empierrer).

M. Gérard Boulay signale la nécessité de faucher le terrain en pointe situé à l'angle de la route de la Trouesse et de la route de Mont-St-Jean afin de rétablir la visibilité à ce carrefour.

Le nettoyage du chemin du Pressoir pour la partie communale de Sougé, sera réalisé par M. Pichon après le 14 juillet.\*

◆ **Problème collecte ordures ménagères rue aux Gélines :** rencontrant des difficultés de ramassage dans cette rue à cause de véhicules en stationnement gênant, la SITA demande de trouver une solution. Le Conseil décide que les ordures de ménagères de cette rue seront

ramassées à un point fixe à déterminer, à l'un des bouts de rue, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014. Les riverains seront informés de cette mesure.

◆ **Campagne de piégeage de ragondins** : une campagne se déroule depuis le 30.06.2014 jusqu'au 08.08.2014 en partenariat avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense Contre les Organismes Nuisibles de la Sarthe. Coût à charge de la commune : 550 €.

◆ **Remerciements subventions** : Le Lycée Les Horizons et le BTP CFA de la Sarthe remercient la commune pour la subvention attribuée au titre de l'année 2014.

◆ **Don** : reçue la somme de 30 € du club des Cyclotouristes de la Sarthe en remerciement de la mise à disposition de la salle des associations le 20 avril 2014 dans le cadre de la course du Brevet des Alpes Mancelles.

◆ **Remerciements à M. Mme Beucher Eric et Sylvie** pour l'accueil du concert des *Lyres de Haute Sarthe* dans les jardins de la Castine le 14.06.2014.

◆ **Calendrier :**

-Samedi 5 juillet 2014 à 14h30 : remise de diplôme aux jeunes footballeurs de l'équipe U15 de l'Entente Alpes Mancelles, vainqueur du challenge du District, en présence des responsables de l'équipe et de Mme Fabienne Labrette-Ménager, Maire de Fresnay et Conseiller général.

-Samedi 19 et dimanche 20 juillet : assemblée communale avec feu d'artifice, organisée par le Comité des Fêtes.

◆ **Demandeurs d'emploi :**

-au 15/04/2014 : 46 dont 29 hommes et 17 femmes – 35 indemnisables

-au 15/05/2014 : 46 dont 30 hommes et 16 femmes – 35 indemnisables

-au 15/06/2014 : 50 dont 30 hommes et 20 femmes – 36 indemnisables

**QUESTIONS DIVERSES** : M. RALLU indique qu'une enquête de satisfaction est en cours par le magasin Intermarché Contact, et invite les membres du Conseil municipal clients à y répondre. Il interroge les Membres du Conseil municipal pour avis.

La séance est levée à 23h15.

**Numéros d'ordre des délibérations prises :**

D20140703-063

D20140703-064

D20140703-065

Le Secrétaire,  
Daniel BOBLET.

Le Maire,  
Philippe RALLU.

## ANNEXE AU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 03 JUILLET 2014

### COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

*Conformément à l'article L2122-23 du CGCT*, le Maire doit rendre compte à l'Assemblée des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation que lui a accordée le Conseil municipal par délibération du 28 mars 2014, conformément à l'article L2122-22 du CGCT.

Il donne ainsi lecture des décisions prises depuis le 1er avril 2014 :

1)**Décision n°D20140401-001 du 01/04/2014** : Renouvellement du contrat de fourniture énergie gaz naturel pour la mairie, avec GDF SUEZ, pour une durée de 3 ans à compter du 01/07/2014. Abonnement annuel : 173,76 € / an, Prix de la consommation : 58 € / MWh.

2)**Décision n°D20140404-002 du 04/04/2014** : Acceptation du devis de réparation d'un lampadaire accidenté situé au Gué-Ory (résidence HLM Gaudinière), établi par l'entreprise Cégélec, pour un montant de 730 € ht (876 € ttc).

3)**Décision n° D20140407-003 du 07/04/2014** : Renouvellement de contrat avec les Ets Loir pour la location de matériel d'illumination, pour une durée de 3 ans de 2015 à 2017, et pour un montant total de 5 097 € ht sur 3 ans, soit un coût annuel de 1699 € ht.

4)**Décision n°D20140407-004 du 07/04/2014** : Acceptation du devis de réparation de fuite à la lagune de la Paffetière, établi par l'entreprise Voisin, pour un montant de 1060 € ht (1272 € ttc).

5)**Décision n°D20140515-005 du 15/05/2014** : Passation d'un contrat avec la Sarl PIERRE pour la mission SPS (Sécurité et Protection de la Santé) dans le cadre des travaux de mise aux normes d'accessibilité de l'entrée et des sanitaires de la salle polyvalente, pour un montant de 870 € ht.

6)**Décision n°D20140520-006 du 20/05/2014** : Renouvellement du contrat Hotline télémaintenance pour le matériel informatique de la mairie et de la bibliothèque, auprès de la Sarl Conty, pour une durée de 1 an du 01/06/2014 au 31/05/2015, et pour un coût de 233 € ht (279,60 € ttc).

7)**Décision n°D20140612-007 du 12/06/2014** : Passation d'un contrat avec la Sté APAVE, pour la mission de Contrôle Technique dans le cadre des travaux de mise aux normes d'accessibilité de l'entrée et des sanitaires de la salle polyvalente, pour un montant de 1 350 € ht.

8)**Décision n°D20140624-008 DU 24/06/2014** : Renouvellement du contrat auprès de la Sté SPENET concernant le nettoyage, dégraissage et désinfection du circuit des buées grasses des cuisines de la cantine scolaire et de la salle polyvalente, pour une durée de 1 an renouvelable par reconduction expresse jusqu'à 3 ans, et pour un coût de 350 € ht (420 € ttc).

9)**Décision n°D20140626-009 du 26/06/2014** : Signature d'un contrat de fourniture énergie gaz naturel pour la salle polyvalente, avec GDF SUEZ, pour une durée de 3 ans à compter du 01/07/2014. Abonnement annuel : 173,76 € / an, Prix de la consommation : 54,9 € / MWh.